

L'Action

Toumbé dessus! Escrasas lous! (CYRANO)

LE NUMERO: CINQ SOUS
PAR AN: DEUX DOLLARS

DIRECTEUR:

JULES FOURNIER

MONTREAL
323, Rue SAINT-DENIS, 323
Téléphone: Est 1678

LETTRE DE PARIS

Où il est question tour à tour de M. Edmond Léo, de M. Anatole France, de M. l'abbé Burque, de M. Jules Lemaitre, de Verlaine, de M. Chapman — et de quelques autres grands auteurs.

Lorsque M. Edmond Léo, du *Devoir*, s'entend appeler "Barbacole" par un jeune mécréant (Marcel Henry), il se plaint, gémit, et il nous adresse un sermon sur la charité.

Lorsque ce misérable Marcel Henry ose l'appeler par son nom, il rentre sous terre et fait sortir ses fils naturels, Jean Lesage, qui part en guerre contre Verlaine. Et ce faisant, il pense nous accabler, nous faire mourir de chagrin. Car cet homme s'est imaginé que nous avions un auteur de chevet et que c'est Verlaine. Il a cru et il a dit qu'un groupe de jeunes gens, sous l'inspiration du poète des *Fêtes galantes*, voulaient créer un mouvement littéraire au Canada. Il nous visait, ainsi que nos amis Morin, Delahaye, Chopin, et quelques autres.

Notre surprise fut grande et nous laissons dire. Bref, il est demeuré convaincu que nous ne voyons, sentons, aimons, que par Verlaine. Voilà un monsieur bien informé! Notre crime plutôt serait d'essayer d'absorber l'univers, quoique, à vrai dire, nous connaissions assez nos limites naturelles. La curiosité littéraire nous entraîne; elle nous empêche de choisir des dieux. A tort ou à raison, nous ne sommes pas l'homme d'un seul livre.

Nous professons maintenant, à l'endroit de Verlaine, une honnête admiration. Nous croyons que c'est un grand poète, et que, malgré le déchet de son oeuvre, ce qu'il y a de bon chez lui restera supérieur aux misérables petits poètes que nous sommes pas l'homme d'un seul livre. Verlainisme est aujourd'hui reconnu par toutes les écoles comme un maître incontestable. Ah! je ne demande pas qu'on l'admire à la façon d'une brute. Ce serait me mal comprendre. Et jamais nous n'avons dit que Verlaine était le poète religieux par excellence. Il est assez certain que *Sagesse* renferme quelques-uns des plus beaux cris qui soient sortis de lèvres humaines. Si nous faisons office de grammairien, il est non moins sûr que beaucoup de ces vers devraient être déclarés mauvais. Mais l'ensorcellement opère, et nous serions vulgaires de ne pas approcher de nos lèvres des philtres si rares.

Nous n'avons jamais affirmé qu'il n'existait pas d'autres poètes religieux fort remarquables. Et M. Jean Lesage nous prête des assertions qui ne sont jamais venues sous notre plume. Les abrutis, les niais, les rimailleurs grossiers, nous les avons nommés: ils s'appellent exactement Gingras, Burque, Chapman, Ed. Léo. Et nous avons ajouté qu'ils étaient inexistants. Tout le monde s'en convaincra en les lisant. Le dernier livre de M. Chapman est une véritable honte pour la littérature française. Notre crime est d'exprimer tout haut ce que tous les gens de goût disent à voix basse.

Quant à Verlaine, on ne rencontre pas un professeur d'humanités en France, pas un littérateur, qui ne sache la position que doit occuper Verlaine dans la littérature du dix-neuvième siècle. Il a renouvelé la poésie française, et qu'il soit inconnu au Canada, en certains milieux, cela semble un mauvais signe pour les Canadiens. On devrait s'employer, au contraire, à montrer ce qu'il a créé de beau, de durable, la réaction nécessaire apportée par cet admirable poète contre le naturalisme et le Parnasse. Verlaine a réintégré le sens du mystère, et quand la poésie se guindait, ne devenait bientôt plus qu'un magasin d'orfèvreries, une sorte de musée au faïences, il arrachait de son coeur des cris qui retentiront sans fin dans la conscience universelle. Cher Verlaine, que je t'ai aimé, et tel que tu étais tout entier, un pêcheur relevé par la grâce! Homme trois fois homme, jamais fils d'une femme, dans ce siècle dix-neuvième et dans tous les siècles, ne déploya une humanité plus élargie, un coeur dont je ne fusse senti davantage le frère. Verlaine, j'ai blasphémé la sensibilité et il s'est trouvé des gens qui n'ont pas compris que j'en étais l'esclave douloureux. Beethoven, trahi, écrasé par le destin, écrivait la *Neuvième Symphonie* dont on connaît le thème de bonheur jaillissant. Humain, trop humain et de l'ordre inférieur dans l'échelle des êtres, j'accomplissais cette réaction nécessaire des âmes qui se sauvent en niant la réalité qui les torture.

Cet hommage d'un coeur fidèle ne doit pas nous égarer, et redescendons les cimes de la piété.

Le fils naturel de M. Edmond Léo, M. Jean Lesage, qui répugne à porter le nom de son père, nous paraît donc d'une perversité sans égale: il s'éloigne des préceptes de son papa et il lit M. Anatole France, à moins qu'il ne se contenterait d'agir de la même manière que son père, laquelle consisterait à défendre aux autres les livres qu'on dévore. Je ne sais pas, je ne sais pas, et voulez-vous bien me répondre?

J'ai dit qu'il était pervers, et c'est assez facile à prouver. Afin de détruire Verlaine il détache quelques mots de la magnifique étude de M. Anatole France sur notre poète, et de la sorte il se donne l'illusion de triompher de lui et de nous. En français, cela se nomme de la canaillerie pure, du brigandage littéraire. Comment le fils naturel de M. Léo peut-il avoir une conscience paisible de critique après un tel escamotage? Il trompe sciemment ses lecteurs; il le fait dans le but inutile de nous déplaire; il abuse de la bonne foi du journal où il écrit, si scrupuleux d'ordinaire, en fait de citations.

Puisqu'il en est ainsi, nous allons allonger le texte de M. France, nous allons faire connaître l'opinion complète du remarquable écrivain.

M. Jean Lesage, alias Edmond Léo, écrivait dans le *Devoir* du 1er février 1913: "Nous sommes loin de l'injustice d'Anatole France, qui ne voyait dans les confessions de *Sagesse* que *babili d'enfant* et *hoquets de malade*."

Qu'écrivions maintenant la *Vie littéraire*.

Sur les *Poèmes saturniens* (page 312): "Les Poèmes saturniens... n'annoncent point le poète le plus singulier, le plus monstrueux et le plus mystifié, le plus compliqué et le plus simple, le plus troublé, le plus fou, mais à coup sûr le plus inspiré et le plus vrai des poètes contemporains."

Sur les *Fêtes galantes* (page 212): "... Déjà Paul Verlaine s'y montrait d'une ingénuité troublante, avec je ne sais quoi de gauche et de frère d'un charme inconcevable. Qu'est-ce donc que ces fêtes galantes? Elles se donnent dans la *Cythère* de Watteau. Mais si l'on va encore au bois, par couples, le soir, les lauriers sont coupés, comme dit la chanson, et les herbes magnifiques qui ont poussé à la place exhalent leur langueur mortelle."

Sur la *Bonne chanson*: "On l'entendit encore, notre poète... il disait la Bonne chanson, des vers ingénieux, très simples, obscurs, infiniment doux. Il était fiancé alors, et le plus tendre, le plus chaste des fiancés. Les satyres et les faunes doivent chanter ainsi lorsqu'ils sont très jeunes, qu'ils ont bu du lait et que la forêt s'éveille dans l'aube et dans la rosée."

Plus loin: "Paul Verlaine a écrit les vers les plus chrétiens que nous ayons en France. Je ne suis pas le premier à le découvrir. M. Jules Lemaitre disait que telle strophe de *Sagesse* rappelait par l'accent un verset de l'Imitation... Verlaine fut humble naturellement; la poésie mystique jaillit de son coeur à flots pressés, et il retrouva les accents d'un saint François et d'une sainte Thérèse."

Et ceci: "Il est inconscient et c'est un poète comme il ne s'en rencontre pas un par siècle. M. Jules Lemaitre l'a bien jugé quand il a dit: 'C'est un barbare, un sauvage, un enfant... Seulement cet enfant a une musique dans l'âme et, à certains jours, il entend des voix que nul n'avait entendues.'"

Avez-vous toujours la conscience en paix, Jean Lesage? Vous a-t-on convaincu maintenant de n'être qu'un sale tripotouilleur? Franchement, je ne comprends pas, quant à moi, que vous ne dégoûtiez pas votre ombre.

Anatole France poursuit: "Il est fou. Mais prenez garde que ce pauvre insensé a créé un art nouveau et qu'il y a quelque chance qu'on dise un jour de lui ce qu'on dit aujourd'hui de François Villon auquel il faut bien le comparer: 'C'était le meilleur poète de son temps!'"

Jean Lesage écrit: "Nous sommes loin de l'injustice d'Anatole France, qui ne voyait dans les confessions de *Sagesse* que *babili d'enfant* et *hoquets de malade*." Tu mens, Jean Lesage, tu mens avec effronterie! Et tu ne te contentes pas de mentir, tu fais pis, car tu démantibule les phrases d'Anatole

France, tu arraches les mots du texte. Tu n'es, je te le répète, qu'un dégoûtant tripotouilleur. En faut-il encore des preuves? Citons-en toujours:

"Si j'étais Russe, du moins si j'étais un saint et un prophète russe, je sens qu'après avoir lu *Sagesse* je dirais au pauvre poète aujourd'hui couché sur son lit d'hôpital: 'Tu as failli, mais tu as confessé ta faute. Tu fus un malheureux, mais tu n'as jamais menti. PAUVRE SAMARITAIN, A TRAVERS TON BABIL D'ENFANT ET TES HOQUETS DE MALADE, IL T'A ETE DONNE DE PRONONCER DES PAROLES CELESTES. Nous sommes des Phariséens. Tu es le meilleur et le plus heureux.' (ANATOLE FRANCE, *La Vie Littéraire*, page 318).

Nous irons jusqu'au bout de l'iniquité: passons à M. Jules Lemaitre. D'abord, nous conseillons au lecteur de lire l'article en entier. M. Jules Lemaitre est loin d'être de ceux qui ont le mieux saisi Verlaine. Il y a chez lui un parti-pris qu'on retrouve plus tard, lorsqu'il s'agit de Fénelon et de Chateaubriand, et ce parti-pris voulu sera toujours exploité par un Jean Lesage, incapable de juger autrement qu'avec un Brunetière ou un Jules Lemaitre sous le bras. Reconnaissons que Brunetière demeure l'un des critiques de son temps qui s'efforcèrent de comprendre les symbolistes. Mais lisez donc M. Charles Morice, son beau livre sur le poète de la *Bonne Chanson*! Et vous verrez quelle finesse, quelle puissance d'étreindre son sujet et de le tourner avec triomphe! Il ne serait pas mal, non plus, de s'adresser à MM. Théodor de Wyzewa, Remy de Gourmont, Maurice Barrès, Charles Maurras, qui tout ont parlé avec pénétration du poète de *Parallèlement*.

Cependant, revenons à M. Jules Lemaitre, puisque, aussi bien, il a été mis en cause. Est-ce qu'il n'appelle pas Verlaine "un rare poète"? Voulez-vous lire avec moi dans les *Contemporains*?

"Paul Verlaine a avec Dieu des dialogues comparables (je le dis sérieusement) à ceux du saint auteur de l'Imitation. Il échange avec Jésus-Christ des sonnets pieux, et qui, si on n'était arrêté ça et là par les maladrotes et les insuffisances de l'expression, seraient d'une extrême beauté."

Feuilletons sans trop nous lasser. Le colloque de Verlaine avec Dieu arrache à M. Lemaitre un cri d'admiration. Et il écrit:

"Je crois bien que les derniers sonnets contiennent quelques-uns des vers les plus pénétrants et les plus religieux qu'on ait écrits."

Puis, après les avoir cités, il continue en ces termes:

"Avez-vous rencontré, fût-ce chez sainte Thérèse, plus belle effusion mystique? Et pensez-vous qu'un saint ait jamais mieux parlé à Dieu que Paul Verlaine? A mon avis, c'est peut-être la première fois que la poésie française a véritablement exprimé l'amour de Dieu."

Je supplie celui que cette polémique intéresse d'ouvrir les *Contemporains*, 4e série, aux pages 95, 96, 97, 98, 99. Tenez, vous lirez tout. Je ne me paye pas le ridicule de défendre Verlaine: il existe, ce poète! Vous lirez tout, vous lirez ensuite Verlaine, ou mieux, vous le lirez avant les critiques et vous vous formerez un jugement personnel. Si, après cela, vous préférez les Burque, les Gingras, les Chapman, les Léo, franchement vous devez être bien malade.

Pour défendre Verlaine de ces lâchetés, il suffit d'aimer l'art et le beau. Et si je ne me défends pas d'admirer ce poète, jamais je n'ai désiré avec mes amis créer un mouvement littéraire sous le parrainage verlainien. Les vers de MM. Delahaye et Morin ne portent pas l'empreinte de cette influence. M. René Chopin fait de ses ailes. Le plus verlainien de tous, ce serait vous; mais nous ne publions pas de vers. M. Jean Lesage donne donc des coups d'épée dans l'eau.

La raison secrète de sa déclaration de guerre à Verlaine, peut-être la trouverons-nous dans l'estime d'Edmond Léo pour ses propres vers religieux? Comme toutes les illusions se rencontrent dans la nature, qui sait s'il ne les trouve pas supérieures à ceux de *Sagesse*? La prétention des poètes ne connaît pas de bornes. Pour comble d'impudence, ce monsieur s'imagine qu'il est poète; c'est sa plus chère illusion; il la caresse, la flaire, la retourne, la porte dans ses bras comme un petit enfant. Parions qu'il a un volume de vers sous presse. En lui parlant, dans l'*Action* du 25 février, de nos sacrifices admirables, nous lui avons indiqué un acte nécessaire: celui de brûler ses vers. Il n'entend rien. Nous avons fait cela, nous, tout mécréant que nous sommes, nous avons

détruit nos vers religieux, qui étaient mauvais. Il ne le fera pas, lui, et c'est désolant pour l'art, la littérature canadienne, qui va demander de plus en plus des immolations nombreuses. Il est beau pourtant de se sacrifier à une cause si sainte.

M. Edmond Léo ignore tout ce que nous avons fait en l'espérance. S'il ne s'agissait que de nos vers, nous pourrions concevoir de l'humilité, mais il y a un roman, un diable de petit roman que nous avons lacéré, lequel n'était pas mal — pardon de cette vanité d'auteur — mais aurait causé de la peine à M. Edmond Léo. Les hardieses d'un Paul Bourget, de M. Henry Bordeaux et de tant d'autres sont accueillies avec délices au Canada; elles s'y acclimatent à leur aise. Mais qu'un petit Canadien qui aurait pu avoir du talent se mette en frais d'analyser ses sentiments, de nous planter un *Disciple* sur la rue Sainte-Catherine, quels cris d'indignation vous entendriez! Quels gémissements! Quelles douleurs! quelles exclamations! (N'est-ce pas, monsieur Olivier Asselin? N'est-ce pas, mon directeur, monsieur Jules Fournier?) Je vois M. Edmond Léo criant dans les rues de Montréal, déchirant ses habits, précédé d'une troupe de braillards.

Eh bien, je le dirai; je le crierai au Canada tout entier. Moi, Marcel Henry, j'avais mon petit roman que j'aimais beaucoup parce que je le croyais alerte, vif, amer, crispé, douloureux, rempli de cette vision pessimiste de l'univers qu'éprouve toujours un coeur bien fait en présence des misères et de la tristesse de vivre. Eh bien, ce petit roman, un soir, après m'être vêtu avec cérémonie, je l'ai brûlé dans un vase de granit. Ah! la chose fut magnifique, élégante. Cela n'alla pas sans apprêt, sans décor. On se doit des magnificences, tout le monde ne peut pas être saint Antoine, qui se roulait dans un buisson d'épines avec simplicité. Mais ne craignez rien, la foule de Paris n'était pas sous mes fenêtres. Et les seuls personnages qui assistaient à ce massacre, je vais vous les nommer: c'étaient moi et la Province de Québec. Mon Dieu, est-ce que je pourrai raconter simplement cette soirée de ma vie, qui fut si généreuse? Je prie qu'on me croie sans hésitation, j'avais dans les yeux l'image de M. Edmond Léo. C'est dire que la fièvre d'engendrer des martyrs ne soulevait de terre.

Un moment, je fus tout un peuple à mes yeux. Jamais je n'oublierai un tel moment: j'incarnais l'âme, l'esprit de la Province de Québec. Et je me dis à moi, qui en ce moment-là n'étais autre que le "Province de Québec, mon roman, ce sataché de petit roman. Je m'arrêtai, je regardais de temps à autre la Province de Québec (Marcel Henry) qui, dans la glace, haussait les épaules, esquissait des gestes de désappointement, accomplissait des grimaces multiples et variées. Et je lisais, je lisais, avec ma voix des grands jours. Peine inutile: la Province de Québec (Marcel Henry) n'approuvait pas. Elle me lançait des regards terribles, courroucés. Je ne l'ai jamais vue se tordre de cette façon, aussi barbare, aussi sauvage. Des larmes, des soupirs! Je prenais une gorgée d'eau; la sueur me tombait du front. La Province de Québec (Marcel Henry) se montrait toujours sans pitié. J'étais las; je finis, car toute chose a une fin, même un roman. Je vais être indiscret; mon sacrifice ne sera pas complet. Je réveille un mort. Non, mon roman ne se terminait pas par un mariage.

Alors je me levai et je regardai une dernière fois la Province de Québec. Elle était couverte de larmes; sa bouche gémissait; ses mains se tendaient vers moi, accusatrices.

Je me souviendrai longtemps de ces heures superbes, où je me suis donné la preuve à moi-même que je pouvais être un homme généreux. Je vous assure que je n'avais rien de la mule du pape. Mes pieds reposaient dans la floraison du sacrifice. Et je songeais à M. Camille Roy, l'un de mes plus féroces ennemis, à l'*Action Sociale*, à l'abbé d'Amours...

Puis j'approchai la flamme des petites feuilles que j'avais aimées deux soirs, et les brûlai pour faire plaisir à la Province de Québec (pas à Marcel Henry). Je les brûlai.

Je ne voudrais pas finir ce trop long article sans ajouter quelques mots à l'adresse du critique Léo. Il termine son article du *Devoir* (1er février 1913) par ces lignes: "Comment ne pas céder à la démangeaison de rappeler de bonnes volontés qui s'égarent à la clarté, à la dignité du bon goût abrutico-traditionnel?"

Cherchons le sens véritable de ces mots: Marcel Henry, vous êtes une bonne volonté qui s'égare parce que vous n'aimez

pas les vers d'Edmond Léo. Pour affaiblir vos critiques, je proclame dans le *Devoir* que vous êtes une bonne volonté qui s'égare, semblable à d'autres qui, étant gênés par l'*Action*, font circuler des calomnies sur ses rédacteurs, les traitent d'individus sans cervelle et sans âme. Ah! ah!...

Avant de me donner des conseils, M. Edmond Léo ferait bien d'enseigner la probité intellectuelle et littéraire à son fils naturel, Jean Lesage, dont les bonnes volontés s'égarent avec trop de conscience. Il n'y a que les mauvais poètes de tous les temps pour se permettre une critique aussi venimeuse que celle que publiait le *Devoir*, le 1er février 1913. M. Léo, je le répète, a trompé la rédaction de ce journal, laquelle s'est toujours respectée à l'endroit des citations. Il a profité de sa distraction et compromis son honnêteté. Par ailleurs, je vous invite à admirer la sottise des gens qui se taillent eux-mêmes des verges pour qu'on les en fouette. Si "Thyprocriste est un hommage que le vice rend à la vertu", l'attaque de critiques imbéciles est un hommage rendu au génie lui-même. Les verlainiens, dont nous ne sommes pas plus que de raison, se réjouiront de ce témoignage à rebours.

Soyez courageux, monsieur Edmond Léo, et signez vos articles de votre ancien nom. Je vous soupçonne de vouloir "commettre" encore des vers: c'est une maladie dont vous êtes atteint. Brûlez, coupez, et cela je vous le demande au nom de l'art. Ma juste ironie—si vous voulez—ne vous empêchera jamais d'écrire en prose des articles qui ont de la tenue, et malgré des opinions contraires aux miennes, je vous prierais si vous avez du courage. Tous ces masques nouveaux attachés sur votre visage tiendront mal; un oeil, si peu averti soit-il, percera les oripeaux derrière lesquels vous essayez de vous dérober. J'ose croire que cela n'est pas joli, manque de fierté.

Vous voulez combattre avec des armes disparates. Moi, je ne suis rien, Edmond Léo, rien de rien. Je ne peux même pas me donner le luxe d'être un critique malhonnête dans un grand journal. Je n'ai que mes mains, qui sont demeurées assez pures et qui, si elles ne dédaignent pas de manier la cravache, seraient capables de se lever pour bénir et acclamer. Mais, parce qu'elles ont tremblé au milieu de détresses que garde cachées ma pudeur, j'aurai l'esprit de vous dire que je ne les dévouerai pas à un jeu de cymbales retentissantes. Plus je serais nul dans la vie, plus je serais disponible, plus elles resteraient libres, pour, à l'heure dite, chercher un caillou que je lancerais au front des lâches et des pires.

MARCEL HENRY.

Paris, 15 février 1913.

Au théâtre

Aux Nouveautés, *Place aux femmes!* vaudeville en quatre actes, de MM. Valabrègue et Hennequin. — Au National, *les Plumes de Paon*, trois actes, de MM. A. Bisson et Berr de Turique.

Au moment où la Presse Associée relate que les suffragettes de Londres veulent nitroglycériner le British Museum, ou tout au moins violer les sarcophages, et les momies qu'il renferme, — après en avoir fait autant de celles du Parlement, — l'antique vaudeville de MM. Hennequin et Valabrègue est encore d'une actualité savoureuse.

Car *Place aux femmes* n'a pas tant pour but de décrire les sensations d'un chacun quand les hommes porteront la jupe et les femmes la culotte, que d'imaginer un peu ce qui arrivera sur tous les points de la terre lorsque les disciples de Mme Pankhurst régleront le monde!

O doux temps! Plus besoin ne sera, à cette époque, de se battre en duel pour conquérir sa dame; plus besoin d'aller chanter des sérénades, le soir, sous la fenêtre d'une blonde ou d'une brune; plus besoin de prodiguer à l'objet de ses rêves des fleurs et les parfums! Non, pourvu qu'il sache bien compter les camisolles, les chemises et les chaussettes qui doivent passer à la lessive, pourvu qu'il sache tenir la dépense et la garde-robe en bon ordre, un jeune homme pourra trouver à se marier assez facilement, — pas avant, toutefois, que la soeur de sa future, un gentil médecin, ne l'ait examiné, sondé, ausculté, méticuleusement!

O doux temps! Et si plus tard, par aventure, notre jeune homme, privé d'affection et tenu trop en laisse, se permet quelques galanteries pour

oublier la fuite du temps et la monotonie des jours et des nuits, on lui fera un bon petit procès où belle-maman elle-même, avocate de son métier, demandera le divorce. Et ça ne sera que le commencement du bal!

Le vaudeville de MM. Valabrègue et Hennequin a cela d'intéressant que, si les moyens accessoires en sont, à dessein, poussés jusqu'à la charge, le fond même reste non seulement très plausible, mais probablement aussi très exact.

Renée Cascadier est, du moins jusqu'à preuve du contraire, la fille de sa mère, madame Félicité Cascadier, et de monsieur Cascadier, son père, maître avocat au Barreau de Paris, et que sa femme, une maîtresse femme, a naguère réduit au rôle de maîtresse de maison.

Comme la plupart de ses petites amies qui ont reçu, au couvent, quelques notions d'arts libéraux, Renée joue du piano à brassées, et surtout elle peint (fion!... je ne vous dis que cela.) Au moment d'épouser Pontgirard, elle a justement commencé une toile considérable, *Caligula nommant son cheval consul*. — Naturellement ce cheval est une jument, puisqu'on est féministe en tout et partout; — mais n'empêche que le tableau est ravissant: la bête est violette! et c'est là sa moindre qualité.

Après six mois de ménage, ô surprise, Pontgirard est de plus en plus malheureux: il se plaint, devant une petite statuette de Vénus, que sa femme ne fait... que de la peinture et ne s'occupe pas plus de lui que du Grand Turc.

Glissons sur les causes qui ont pu engendrer la chicane, donnons même, si vous le voulez, tous les torts à l'homme, et prenons le fait acquis: il s'agit de plaider une demande en divorce; à cela les deux parties sont consentantes.

Que va-t-il se produire, quatre-vingt-dix-neuf fois et neuf dixième, sur cent, si seulement l'un des avocats est du sexe féminin?

Nous ne parlerons pas des intrigues possibles entre le président du tribunal, Bouquet des Ifs, et madame Félicité Cascadier qui aurait pu être celle (de félicité) de Bouquet des Ifs, son ancien amoureux, intrigues dont le moindre inconvénient serait de prolonger peut-être indéfiniment la procédure; nous ne parlerons pas, non plus, des retards apportés à l'audience par les préparatifs de toilette, applications de fard, de mouche, de poudre de riz, poses devant le miroir, etc... Non, tout cela n'est que faiblesse et que fragilité!

Mais, que si, par exemple, Madame Cascadier, par son bavardage et ses interruptions violentes et continuelles, — car nous ne croyons pas découvrir un phénomène en constatant que les femmes sont généralement loquaces et veulent parler plus souvent qu'à leur tour; — si, dis-je, au lieu d'exposer nettement la situation, l'avocate embrouille, avec la meilleure volonté du monde, d'ailleurs, la situation; si par ce fait l'avocate indispose le tribunal et, qui plus est, provoque en plein prétoire un chahut indescriptible, ma foi, le juge, n'y comprenant plus rien, renverra les parties dos à dos!

Dos à dos! nous voilà bien plus avancés! Que voulez-vous qu'on fasse, dos à dos, mari et femme?... C'est l'anarchie inextricable, sans issue... à moins que l'on ne se réconcilie! C'est le parti que prennent Renée et Pontgirard.

Avec une verve endiablée, MM. Valabrègue et Hennequin ont donc esquissé, dans *Place aux femmes*, une caricature des plus amusantes du mouvement féministe et de ses bienfaits futurs. Le tout est légèrement *rosse*, mais on le pardonne volontiers aux auteurs, pour la pinte de bon sang qu'ils nous font faire; la gaité qui règne dans leur pièce, bien gauloise, est saine et reposante: c'est toujours un mérite.

Les artistes de M. Richardson ont joué *Place aux femmes* avec beaucoup de bonne volonté.

Au National, *les Plumes de Paon*. D'une lecture très agréable, mais d'une audition plutôt monotone. Étrange, étrange.

Si nos théâtres maintenaient toujours leurs programmes au niveau actuel, ce serait presque convenable. Oh! nous ne sommes pas encore à la Comédie Française, mais ça viendra! ça viendra!

Joseph Baril.



A travers les Revues françaises

Maître Busson-Billaud, ancien bâtonnier parisien, fait le portrait de M. Poincaré

(Du "Figaro", sous la signature de Maître Busson-Billaud, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris.)

Bien des parlementaires bornent leur effort dans la vie à la conquête d'un portefeuille. Ceux-là peuvent devenir des politiciens avisés. Chez d'autres, plus rares, le succès d'une carrière indépendante vient apporter la force, la dignité nécessaires pour gouverner les hommes et les événements. Ce sont des hommes d'Etat.

Tel le nouveau président. De bonne heure, les assemblées l'ont attiré; son rôle y fut considérable. Il n'y portait toutefois qu'un intérêt secondaire: ses préférences allaient à sa profession d'avocat. Là, loin des mesquines intrigues et des rivalités jalouses, sa maîtrise goûtait la douceur d'une renommée chaque jour plus éclatante.

Une vocation irrésistible ne l'avait pas conduit à nous. Au sortir du lycée dont il était pensionnaire, son culte pour les bonnes lettres l'attirait vers l'Ecole normale, leur sanctuaire de prédilection. La crainte d'un nouvel internat le fait reculer; il se résigne à gagner simplement les grades que dispense la Faculté. Mais la culture d'un seul champ ne peut déjà suffire à son humeur conquérante. L'Ecole de droit leure bien près de la Sorbonne; assidûment le jeune étudiant courtise les deux voisins, avec un égal succès.

Il est presque sans exemple qu'un licencié en droit ne prenne pas, au moins pour un temps, le titre d'avocat. Raymond Poincaré vient au Palais de Justice prêter le serment rituel. L'aspect du lieu lui plaît. Il respire à l'aise dans cette atmosphère de travail et de lutte. L'écriture ne lui suffit plus; la parole le tente. Après quelques essais heureux dans les réunions particulières, il concourt à la redoutable Conférence du Stage, alors présidée par Barboux, bâtonnier. Il conquiert d'emblée la première place, serré de près par des rivaux nommés Millerand, André Hallays, Deville et Signorino.

Le nouveau "Premier" doit prononcer le discours d'usage à la séance solennelle de rentrée. Dufaure vient de mourir. Il prend cette figure austère pour sujet. Constatant avec Villemain que l'éloge d'un mort illustre éveille en nous le désir de l'imiter, il propose à ses jeunes confrères la vie de Dufaure comme exemple. Lui-même l'adopte sans retard. Il veut suivre son héros à la barre, au Parlement, à l'Académie; et voilà sa vie orientée. Il ne pense pas encore aller plus loin...

Les premiers pas sont rudes au jeune avocat. Il lui faut d'abord trouver un ancien qui l'initie. Barboux veillait. Il appréciait fort le brillant novice; il lui reprochait toutefois une trop grande recherche de la forme (oh! la poutre et la paille de l'Évangile!), il voulait lui choisir un patron "qui le guérirait de la littérature." Il le présente à M. de Buit, ce qui peut étonner, car en ses discours, comme dans ses écrits, l'éminent avocat a toujours fait preuve d'une rare élégance. Mais c'est avant tout un dialecticien irrésistible, un rude lutteur, et, à cette vigoureuse école, le jeune stagiaire va développer les valeurs combattives qu'il porte en lui.

Cette collaboration dépassa les bornes coutumières. Raymond Poincaré, devenu député, rapporteur général du budget, voulait préparer encore les dossiers du bâtonnier du Buit.

Il dut enfin travailler seul. Des infidélités en faveur de plusieurs ministères vinrent par trois fois troubler ses accords avec la profession. Elles ne tiraient pas à conséquence: comme il nous l'a dit au banquet que nous lui offrîmes lors de sa réception à l'Académie, plus il nous trompait, plus il nous aimait. Chaque fois qu'il revenait, il était choyé, fêté d'avantage. Son élection, quatre fois renouvelée, au conseil de l'Ordre lui fut une bonne raison de résister aux nouvelles avances de la politique, et durant cinq années il connut une des plus belles vies professionnelles qui se soient écoulées au barreau.

Les affaires s'offrent à lui, importantes et diverses: grandes causes civiles et commerciales, débats intimes, déchirements de famille, désastres financiers, cataclysmes de la nature, avec, de temps à autre, comme intermède, quelque amusant procès de théâtre, de course ou de chasse.

La province, l'étranger l'appellent; il va même jusqu'en Roumanie faire entendre sa parole française et victorieuse.

Cependant le pur domaine de l'esprit fait l'objet de sa faveur; c'est une passion véritable, désintéressée, qu'il met au service des artistes et des écrivains. Leurs associations savent ce qu'elles lui doivent.

Il suffit à tout. La salle des Pas-Perdus le voit souvent mêlé aux groupes, animant nos conversations de sa verve devenue familière. Au conseil de l'Ordre, malgré son labeur écrasant, il arrive le premier, part le dernier; il accepte, il sollicite même les rapports, les instructions,

toutes les corvées. Dans ces fonctions si complexes, il emploie ses rares qualités de financier, de diplomate et d'administrateur.

Pénétrons dans son cabinet, où les fleurs et les bibelots disputent la place aux livres. C'est le matin. Il lit d'un oeil attentif les pièces du dossier ouvert devant lui. Son intuition le sert encore davantage. Il devine presque avant d'avoir vu; mais vision ou divination, rien ne lui échappe; le besoin de tout examiner est une des formes de sa conscience.

Une méthode rigoureuse classe les faits, les idées, les raisons de décider. Il peut alors jeter sur le papier les notes très complètes qui formeront le tissu de sa plaidoirie.

Parfois le jeune avocat, chargé de préparer l'affaire, vient l'assister; c'est alors une leçon de pratique, dont on sent tout le prix pour un débutant. Aussi les candidats secrétaires se pressent-ils nombreux. Le maître choisit les plus dignes: il suffit de nommer Paisant, Playen, Colrat, Léon Bérard, Jallu, Lyon, de Chauveron, Sabatier, Reibel et la toute gracieuse Mlle Galtier, pour donner une idée de la valeur des autres.

Si nous revenons le soir, il nous fait fendre la foule pour le trouver au milieu des plaideurs et des hommes de loi, écoutant, interrogant avec une gravité enjouée, puis dictant, sans hésiter, les plus graves résolutions.

C'est surtout au Palais que nous devons le suivre. Midi va sonner. La vieille maison commence à se peupler. Les collaborateurs sont allés surveiller les Chambres de moindre importance. Lui, d'un pas rapide mais mesuré, un peu gêné par le poids des dossiers, vient prendre place à la barre de la Première Chambre du Tribunal ou de la Cour. Les magistrats montent. L'appel se fait. On sollicite des remises; lui réclame la retenue de son affaire.

— Combien de temps, maître Poincaré? demande le Président.

— Pas plus de trois audiences, répond l'avocat du ton le plus naturel du monde.

Les observations prennent fin, le silence s'établit. L'orateur se lève, nous pouvons l'étudier à loisir.

Il débute simplement. Peu à peu, sous le jour cru de la haute salle, la taille moyenne semble grandir. Sobre d'abord, le geste se développe. Le front, déjà si vaste, paraît s'élargir encore sous la pression de la pensée. Les traits du visage, taillés en force, s'illuminent à la flamme claire de ces yeux, que Bonnat a voulu peindre, où passe comme un reflet des deuils et des espoirs lorrains, de ces yeux pers, couleur que la mythologie attribue justement à ceux de Minerve, car, là où ils brillent, on découvre presque toujours l'intelligence, la sagesse, avec le culte des arts.

La voix bien vite résonne en fanfare, comme le clairon des chasseurs à pied dont Poincaré a porté l'uniforme — et conservé la barbe.

Après avoir mis en pleine lumière-tout le terrain sur lequel il va combattre, il prend position. Son ordre de bataille est savamment établi: un à un, bien à leur place, il fait entrer en ligne, au moment opportun, les éléments dont il dispose. Courtoise toujours, la lutte s'engage, calme d'abord, très vive ensuite; elle se termine le plus souvent dans un corps à corps auquel l'adversaire le plus vigoureux résiste avec peine. Même au plus fort de la mêlée, l'attitude est demeurée noble, la forme académique.

On comprend son attachement à la profession qui lui donna tant de joie. Une, pourtant, lui a manqué: le bâtonnat, qu'il désirait ardemment, mais que ses absences répétées ne nous ont pas laissé le temps de lui conférer. Cette fois, l'heure était proche... S'est-elle envolée pour jamais?

Je veux espérer. Le démocrate sincère que le Congrès vient d'élire tient à honneur, paraît-il, de rester inscrit à notre tableau. L'année qui marquera la fin de son septennat le trouvera bien jeune encore; l'inaction serait lourde à ce bon ouvrier... Peut-être, se souvenant des républicains antiques, reviendra-t-il à l'atelier familial pour en être, durant deux années, le chef?

Ce jour-là, je le sais, son ambition sera vraiment satisfaite; — la nôtre aussi.

BUSSON-BILLAULT.



Première hypothèque à fonds d'amortissement — 6 pour cent tri-mestriellement. Obligations-or de 10 ans de \$100, \$500 et \$1,000, payables 10 pour cent comptant et 10 pour cent par mois.
Brochure gratuite.
Marcell Trust Company, Limited
Tél. M. 3791. MONTREAL.

"Que" ou "P. Q."

Un lecteur nous communique les deux lettres suivantes, avec prière de les publier.

Ottawa, 18 février, 1913.

M. B. Breiller,
1566 Avenue Chateaubriand,
Montréal.

Mon cher monsieur,

Il m'a été impossible, avant ce jour, de répondre à votre lettre du 8, au sujet des initiales "P. Q." que vous considérez comme devant être apposées sur chaque enveloppe à destination de la province de Québec, et cela de préférence à l'abréviation "Que".

Je regrette ne pouvoir, en cette circonstance, partager votre manière de voir.

Les lettres P. Q. ressemblent trop aux lettres P. O., et vous serez sans doute surpris d'apprendre qu'une cinquantaine de mes lettres, adressées à Beauceville, P. Q., ont fait le trajet de "Beausville, P. O.", c'est-à-dire Ontario. Depuis que j'ai changé ces initiales P. Q. en les trois lettres "Que", je n'ai jamais constaté semblable erreur de la part des employés.

Que. est une abréviation aussi française que P. Q., et comme dirait notre excellent Orateur, le docteur Sproule, je ne crois pas que le (votre) point d'ordre soit bien pris (sic). SOIT DIT EN TOUTE BONNE HUMEUR (sic).

Je vous remercie tout de même d'avoir attiré mon attention sur cette affaire.

Votre dévoué serviteur,

HENRI-S. BELAND,
(ex-ministre des Postes)

Ottawa, le 17 février, 1913.

Cher Monsieur Wilson,

Je reçois votre lettre transmettant une communication de monsieur Bruno Breiller (donné dans votre lettre comme B. de Que adoptées depuis la Confédération Brulles) au sujet des lettres P. Q. au lieu par le Ministère des Postes pour les timbres à date fournie aux bureaux de poste dans la Province de Québec, et je dois vous dire qu'à ce sujet j'ai déjà été en correspondance avec un monsieur Bruno St-Pierre, demeurant aussi au numéro 1566 Chateaubriand, et j'ai donné instruction au Contrôleur du Matériel Postal d'adopter, pour tous les nouveaux timbres à date pour les bureaux de poste de la Province de Québec, les lettres P. Q. et il m'assure que le premier timbre à date portant ces lettres a été fourni le 16 septembre dernier, et que depuis cette date tous les timbres à date pour la Province de Québec ont été faits d'après les instructions.

Le changement simultané de tous les timbres à date pour les bureaux de poste de la Province de Québec entraînerait une dépense de \$10,000 à \$11,000, et les officiers de mon département ont cru que le changement pourrait s'effectuer graduellement dans le cours de quelques années et empêcher cette grande dépense CONTRE un seul exercice financier, et le résultat sera que tous les bureaux de poste de la Province, dans un temps raisonnable, seront fournis de timbres à date ayant l'abréviation demandée.

Votre dévoué,

LOUIS-P. PELLETIER,
Ministre des Postes.

M. Charles-Avila Wilson, M. P., (sic),
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

Le correspondant qui nous envoie ces deux lettres les fait suivre des commentaires suivants:

Les initiales "P. Q." sont employées exclusivement dans les cours de justice de la Province, ainsi que par le gouvernement provincial, dans ses différents ministères.

Elles sont plus françaises que les lettres "Que", et nous, les petits Canadiens de l'Ontario, en savons quelque chose. Nous nous rappelons encore notre vie d'écoliers, alors que les petits Anglais nous disaient: "P. Q., that's french!"

Au ministère de la Marine et des Pêcheries, durant l'administration de feu Raymond Préfontaine, l'emploi de ces initiales ("P. Q.") était de rigueur. C'était l'ordre du ministre... Gare à vous!

Encore — si vous visitez les Etats limitrophes de la ligne 45ième, par exemple, et que vous voyez tous les automobiles licenciés dans notre province défiler avec leur plaquette portant ces lettres ("P. Q."), vous ne douterez pas un instant que c'est joli...

Quant à la substitution des lettres "P. O." pour "P. Q.", il n'y a que des Québécois (de Montréal ou d'ailleurs) pour faire erreur là-dessus, car la Province d'Ontario est depuis toujours désignée par les lettres "Ont".

A travers la presse française

Un des grands organes sportifs de France, *La Culture Physique*, de Paris, consacre, dans l'une de ses dernières livraisons, un intéressant article à notre compatriote, M. J. Roumageon.

Au frontispice du journal apparaît tout d'abord la photographie, grand format, de l'instructeur Roumageon, sous ce titre:

L'INSTRUCTEUR ROUMAGEON QUI DIRIGE UNE ECOLE DE CULTURE PHYSIQUE A MONTREAL (CANADA)

Plus loin, voici ce que notre confrère parisien, écrit, entre autres choses, sur notre distingué professeur:

"L'instructeur Roumageon, qui fut formé par la *Culture Physique*, fut sous-officier à l'Ecole de Joinville-le-Pont; puis, en sortant du régiment, s'engagea comme professionnel dans le championnat de force du *Moulin-Rouge*, où il se distingua tout particulièrement.

"Il accomplit des prouesses véritablement extraordinaires pour son âge; il était le benjamin de ce concours, et malgré cela se classa devant des athlètes tels que Poiré, Victorius, etc.

"Enhardi par ces premiers succès, il se mit à la lutte, où il se distingua également; il arriva, dans les exercices de force, à arracher des poids qui étaient absolument fantastiques pour l'époque. C'est ainsi qu'au Club de Toulouse, il arracha 90 kilos d'une main, et que devant Pietro II, Raoul de Cahors et d'autres témoins dignes de foi, il arracha 97 kilos d'une main.

"Evidemment, ces exploits, qui ne sont pas à la portée de tout le monde, indiquent que Roumageon possédait une grande force naturelle, qu'il développa ensuite par la *Culture Physique* et les exercices athlétiques, tels que saut en hauteur, en longueur, course à pied, gymnastique, etc.

"Roumageon est un athlète complet. Depuis quelques années, il dirige une école de culture physique à Montréal (Canada), où il est très estimé. Les Montréalais sont très fiers de posséder un phénomène tel que Roumageon, qui, malgré son poids relativement peu élevé (83 kilos), arrive à accomplir des exercices que les plus grands et les plus lourds ne peuvent arriver à "réussir."



A VENDRE

Une belle ferme de 150 arpents à Saint-Théodore d'Acton ayant au-delà de mille crébles et tous les accessoires nécessaires pour faire les sirops et sucres d'étable.

Avec une bonne maison et autres bâtiments presque neufs, échangerait pour des lots bien situés ou des propriétés de rapport dans la ville. Plusieurs bonnes maisons situées dans la ville rapportant de 10 à 11 Annuités, Bordeaux, Notre-Dame-de-Grâce pour cent. Un grand nombre de lots à ces, Maisonneuve et Verdun. Augmentation certaine pour d'ici à quelques mois.

J.-L.-H. MARCIL

Agent financier

55 ST-FRANÇOIS-XAVIER, Ch. 14

Tél. Main 845. Montréal

Pour impressions de tout genre,

VOIR

La Cie Marchand Frères,
LIMITÉE

56, rue Amherst - MONTREAL

Travail de premier ordre

Téléphone Est 3396

INDUSTRIAL TRUST CO. LIMITED, LA CIE DE FIDUCIE INDUSTRIELLE, A RESPONSABILITE LIMITEE

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 10 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 21e jour de février 1913, constituant en corporation Albert Emmanuel de Lominier, conseil du Roi, Eugène Honoré Godin et Joseph Eudore Morrier, avocats, et Joseph Armand Labrecque, comptable, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et Joseph Lionel Girouard, de la ville d'Outremont, dans la dite province de Québec, notaire, pour les fins suivantes: — (a) Exercer d'une manière générale l'industrie d'une compagnie foncière dans toutes ses spécialités, et plus particulièrement, faire le commerce d'immeubles, développer et améliorer des propriétés immobilières en les divisant en lots à bâtir, rues, ruelles, squares ou autrement, et y construire, entretenir et exploiter des chemins, ponts, quais ou autres moyens de communication, égouts, drains, aqueducs ou autres utilités, maisons, magasins, moulins, fabriques et autres bâtiments, et toutes les autres constructions ou établissements nécessaires pour l'usage, l'embellissement ou le développement de la propriété de la compagnie ou qui sembleraient avantageux ou profitables pour l'industrie de la compagnie; (b) Exercer l'industrie générale de commerçants, manufacturiers, et Joseph Armand Labrecque, comptable, de la cité de Montréal, et toutes les autres constructions ou établissements nécessaires pour l'usage, l'embellissement ou le développement de la propriété de la compagnie ou qui sembleraient avantageux ou profitables pour l'industrie de la compagnie; (c) Faire des avances de fonds par voie de prêts ou autrement aux acheteurs, locataires ou clients de la compagnie et autres ayant des relations d'affaires avec la compagnie aux conditions qui seront jugées acceptables; (d) Acheter, vendre, louer et louer des actions, obligations ou autres valeurs de toutes sortes, ainsi que des effets commerciaux de tous genres; (e) Recevoir toutes sortes d'effets mobiliers en dépôt et garde, et prêter des deniers sur ces effets et posséder et entretenir des voitures de sûreté dans ce but; (f) Prêter et placer les deniers confiés à la compagnie, acheter et vendre des obligations, hypothèques ou autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (g) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (h) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (i) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (j) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (k) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (l) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (m) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (n) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (o) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (p) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (q) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (r) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (s) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (t) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (u) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (v) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (w) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (x) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (y) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (z) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (aa) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ab) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ac) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ad) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ae) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (af) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ag) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ah) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ai) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (aj) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ak) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (al) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (am) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (an) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ao) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ap) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (aq) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ar) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (as) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (at) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (au) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (av) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (aw) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ax) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ay) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (az) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ba) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bb) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bc) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bd) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (be) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bf) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bg) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bh) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bi) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bj) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bk) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bl) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bm) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bn) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bo) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bp) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bq) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (br) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bs) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bt) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bu) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bv) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (bw) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bx) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (by) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (bz) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ca) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cb) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cc) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cd) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ce) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cf) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cg) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ch) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ci) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cj) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (ck) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cl) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cm) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cn) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (co) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cp) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cq) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cr) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cs) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (ct) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cu) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cv) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cw) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cx) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (cy) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (cz) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (da) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (db) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (dc) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (dd) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (de) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (df) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (dg) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (dh) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (di) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (dj) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de toutes sortes, et de toutes autres valeurs émises ou données par toute corporation publique ou privée; (dk) Agir en qualité de fiduciaires, exécuteurs ou administrateurs de successions, receveurs, acquiescements, concessionnaires, liquidateurs, curateurs à la personne ou aux biens ou toutes autres fonctions établies par la loi; (dl) Agir en qualité de courtiers ou autres agents de

L'immigration française et belge

TEXTE DU RAPPORT DE M. OLIVAR ASSELIN AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

(SUITE ET FIN)

M. Wiallard est donc convaincu qu'il n'a rien fait, quant à lui, de contraire aux règlements français; qu'il a fait tout ce que la loi lui permettait de faire; que non seulement il est impossible d'accroître nos moyens d'action, mais que, même possible, cela ne serait pas opportun.

Sans chercher à pénétrer la pensée intime de M. Wiallard, j'ai dit et je répète que de l'avis de tous ceux qui l'ont vu à l'oeuvre il déploie dans l'exercice de ses fonctions une activité considérable. Il paraît de même évident qu'en envoyant chaque année en France, d'abord avec l'assentiment de notre agent puis malgré lui, des conférenciers d'occasion qui, par leurs appels directs, violaient la loi française d'autant plus facilement qu'ils la connaissaient moins, le ministère de l'Intérieur n'a pas pu contribuer à indiquer le gouvernement français. Mais je n'en suis pas moins forcé de croire que les ennemis dont M. Wiallard, et le Canada avec lui, ont été l'objet en France, provenaient en grande partie de son obstination à se passer de concours qui, sans diminuer véritablement son action personnelle, lui eussent permis de la dissimuler, plus que cela, de la conformer entièrement aux lois françaises; et que la cause de cette obstination se trouve dans une fausse idée de la situation, dans un défaut de caractère ou dans un amour-propre déplacé, peu importe. Et si cette opinion est fondée, il s'ensuit que M. Wiallard devrait ne pas hésiter à reconnaître qu'il s'est trompé sur certains points et à tenter loyalement, s'il en était requis, l'exécution du plan que je vous suggère.

2. Qu'il ait été (ce plan d'action) soumis au préalable et agréé par tous les intéressés, y compris le gouvernement français. A quoi ce changement d'orientation nous servira-t-il, en effet, si nous ne prenons d'abord le soin de faire disparaître les malentendus et les griefs existants? Quelle politique que nous adoptons, il importe que nos agents ne soient pas exposés à une répression périodique qui, en les terrorisant, les jette quelquefois dans des résolutions encore plus malheureuses, et, presque toujours, leur inspire des expédients incompatibles avec notre dignité nationale.

Différends entre l'agent d'émigration et le commissaire

Et cette question de l'entente à conclure avec le gouvernement français, des garanties à demander que notre action, si légitime qu'elle reste et si légale qu'elle devienne, pourra s'exercer continuellement, sans avoir à redouter l'arbitraire de personne, — cette question, dis-je, m'amène à parler de différends qui existent entre l'agent de votre ministère et le commissaire général.

Avant 1903, nous n'avions pour nous représenter en France qu'un commissaire général, M. Fabre, lequel relevait du cabinet tout entier. Cette année-là, — et je tiens ce renseignement de M. Wiallard lui-même — M. Wiallard fut nommé sous-commissaire (assistant-commissioner), avec mission de s'occuper particulièrement de l'émigration. Plus tard encore, M. Pointron fut nommé agent commercial par le ministère du Commerce, ce qui nous donna trois représentants en France. Il y a deux ans M. Fabre mourut, et après un intérim de quelques mois rempli par M. Wiallard, le cabinet Laurier nomma l'hon. M. Philippe Roy commissaire, avec, je crois, des pouvoirs mieux définis, sinon, comme je le crois aussi, plus étendus. A l'avènement du nouveau cabinet, l'automne dernier, M. Pointron fut révoqué, l'agence commerciale fondue dans le commissariat et le commissaire mis sous l'autorité du ministre du Commerce.

Nous avons donc aujourd'hui en France, comme par le passé, un sous-commissaire général qui s'occupe de l'émigration seulement, et non pas des affaires canadiennes en général; mais il se trouve de plus que le commissaire général lui-même, réduit au rang de simple agent commercial, n'est pas un commissaire général, par conséquent n'a pas, même théoriquement, autorité sur le sous-commissaire. De là cette anomalie, que lorsqu'on se plaint, à lui des actes du sous-commissaire, le personnage responsable devant l'autorité française de tous les actes du gouvernement canadien en France en est réduit, pour se défendre, à alléguer l'indépendance de son subalterne. Est-il besoin de faire observer qu'une telle excuse doit forcément ressembler à une défaite au regard logique du Français; que loin d'améliorer la situation, elle est plutôt de nature à l'empirer?

A notre arrivée en France, cette question des rapports du commissaire et du sous-commissaire ou, si on l'aime mieux, de l'agent d'émigration, ou, si on l'aime mieux encore, du préposé aux renseignements sur l'émigration, était entrée depuis plusieurs mois dans une phase aigue, à propos des

locaux respectifs des deux services. Renseignements pris, je vous écris le 5 mars:

"Depuis quelque temps, conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur, j'étudie sur place la question de l'émigration belge et française au Canada. Comme je dois retourner au Canada vers le 1er avril, j'attendrai jusque-là pour vous présenter un rapport détaillé, l'importance et la délicatesse du sujet ne me permettant pas de le faire plus tôt. En attendant, cependant, vous me permettrez d'attirer votre attention sur le différend survenu ici à propos du local de votre agence et qui, en réalité, porte sur toute la politique du Canada en France.

"En décembre dernier, M. Wiallard recevait instruction de votre ministère de s'installer au Commissariat, 17-19 Boulevard des Capucines. Si je ne me trompe, M. Roy s'opposa à cette installation: premièrement parce que, étant donné la politique de M. Wiallard, il ne croyait pas pouvoir assumer devant le gouvernement français la responsabilité des actes de ce fonctionnaire; deuxièmement parce que l'espace disponible au Commissariat était loin d'être suffisant pour loger M. Wiallard et son personnel; troisièmement parce que, au sens de M. Roy, il ne serait ni sage ni praticable d'ouvrir toute grande aux candidats à l'émigration des bureaux aménagés pour d'autres fins et, en outre, situés au deuxième.

"M. Wiallard ne nie pas qu'il existe un différend entre lui et M. Roy et des froissements entre lui et le gouvernement français; il soutient seulement qu'il a raison contre l'un et l'autre. Il ne prétend pas non plus qu'il trouverait au Commissariat la place nécessaire; de fait, je suis sûr qu'il aimerait beaucoup mieux avoir des bureaux distincts.

"Or, le bail de l'office d'émigration au No 3 rue de l'Isly expire le 1er avril, et si, d'ici là, vous instruction ne sont pas modifiées, M. Wiallard devra s'y conformer — au grand dommage du Canada, je le crains, car tout séjour, même passager, de M. Wiallard aux Nos 17-19 Bd des Capucines, ne pourrait qu'envenimer les choses.

"Sans vouloir, pour le présent, dire qui a raison et qui a tort en cette affaire, et si vous devriez, éventuellement, renoncer à mettre M. Wiallard avec M. Roy, je vous recommanderais fortement de donner instruction à M. Wiallard de faire prolonger son bail de trois et même, s'il le peut, de six mois. Vous auriez ainsi le temps de recevoir mon rapport et d'en étudier les conclusions."

M. Wiallard, autorisé suivant ma recommandation, fit prolonger son bail jusqu'au 1er novembre. Je ne sais quels arrangements il a faits depuis, mais je sais qu'aucune décision que vous prenez au sujet du local ne rétablira l'harmonie entre votre agence et le Commissariat.

Si cela entraînait dans mes attributions, j'exprimerais humblement l'avis que la représentation qui conviendrait le mieux au Canada dans un pays comme la France, d'où nous essayons d'établir un courant d'émigration vers notre pays, est celle que nous avions avant l'abolition de l'agence commerciale, mais sous la direction ou tout au moins le contrôle unique du commissaire, lequel serait, bien entendu, seul responsable au gouvernement canadien. Je ne crois pas sortir des limites de mon mandat en disant que la réunion des deux services (commerce et émigration) sous une même tête me paraît absolument essentielle, d'abord pour mettre fin à un conflit qui ne peut que nous être préjudiciable aux yeux du gouvernement français, ensuite, et comme conséquence immédiate, pour faire profiter de notre propagande commerciale la cause de l'émigration, privée par elle-même en France de la plupart des moyens d'action qui lui sont permis en Angleterre, et même en Belgique. Une publicité active et intelligente en faveur du Canada ne donnera, à l'heure actuelle, nulle part de meilleurs résultats qu'en France; mais nulle part aussi il importe plus que notre publicité, évitant le ton diatribique, déclamatoire et faux de la réclame américaine, présente le Canada sous tous ses aspects, sous tous ses aspects véritables, à la fois. Ce travail ne sera l'oeuvre que d'un office central reconnu par l'autorité française et coopérant activement avec tous les éléments de la nation française favorablement disposés envers le Canada. Ce n'est pas là, je le sais, l'opinion de M. Wiallard, et je regrette d'autant plus de différer avec lui qu'il semble personnellement avoir montré plus de conscience dans l'accomplissement de ses fonctions; mais c'est une opinion à laquelle il est impossible de n'en pas venir en interrogeant sur place tous ceux qui s'intéressent aux relations franco-canadiennes.

Comment vous pourriez, dans les circonstances actuelles, réaliser cette entente avec le ministère du Commerce, il ne m'appar-

tient pas de vous l'indiquer. Qu'il me suffise de vous faire observer que l'on pourrait installer au Commissariat l'office de publicité des deux services, et dans un autre local — de préférence un rez-de-chaussée sur une rue passante — un musée et un bureau de renseignements pouvant servir également au commerce et à l'émigration.

Le budget de l'agence parisienne

Je ne permettrai de faire observer aussi que ce serait d'avance annuler l'effet de mes recommandations que d'en prendre occasion pour diminuer le personnel ou le budget affectés actuellement à la propagande d'émigration.

Le budget de votre agence parisienne depuis sa fondation se détaille apparemment ainsi:

1903 à mars 1904 ..	Fr. 4,560.80
1904-1905	20,784.10
1905-1906	12,661.02
1906-1907	13,206.50
1907-1908	20,752.70
1908-1909	41,344.95
1909-1910	58,741.50
1910-1911	61,033.55
1911-1912	65,275.00

Fr. 298,361.00

Si toutefois l'on se rappelle que ce budget comprend depuis 1908-1909 inclusivement le traitement du personnel, jusque-là à la charge de Londres, et depuis 1910-1911 le loyer de l'agence, jusque-là à la charge du Commissariat, on verra qu'il n'a guère augmenté depuis 1904-1905. Le personnel à lui seul a pris l'année dernière quelque trente-cinq mille francs; cela ne laisse que trente mille francs sur 65,000, sans parler du loyer. Ce budget peut suffire au travail actuel (de fait, et il convient de notre cet avis, M. Wiallard reconnaît qu'en dehors de la période d'économie 1905-1907 le ministère lui a généralement accordé ce qu'il demandait); il ne suffirait pas au travail que l'office de publicité du Commissariat, et le service d'expositions et de renseignements qui en dépendrait, serait bientôt appelé à accomplir pour votre compte. Il va de soi que si le nombre des procédés de propagande autorisés en France est beaucoup moins grand que ceux que nous employons en Angleterre, nous ne pourrions obtenir de résultats qu'en reportant sur les procédés autorisés l'argent que nous sommes forcés d'économiser sur les autres. Il n'y aurait par exemple aucune raison valable pour ne pas établir dans d'autres villes, et même dans certains chefs-lieux de province, des musées et des bureaux de renseignements sur le modèle de ceux de Paris. A noter aussi que depuis trois ans le budget de publicité est de mille à douze cents francs seulement par année; que la publicité indirecte et voilée, du genre que je crois que nous devrions adopter, serait beaucoup plus profitable, mais probablement aussi plus coûteuse. La concentration que je recommande aurait pour objet, non pas de diminuer les dépenses, mais de faire d'abord rendre un meilleur parti au budget actuel, de permettre ensuite au gouvernement canadien, particulièrement à votre ministère, d'élargir une action qui, dans l'état actuel des choses, tend au contraire à se détruire par elle-même.

Eventuellement, l'action ainsi ordonnée du bureau parisien pourrait s'étendre à la Suisse, à l'Italie du Nord, au pays basque espagnol.

Le personnel de l'agence

Honnêtes, instruits, connaissant à fond le milieu français, les employés supérieurs de l'agence, MM. Foursin et Bélanger, l'un Français ayant passé plusieurs années au Canada et s'étant fait, à ses frais, l'un des premiers apôtres du Canada en Europe, l'autre Canadien ayant passé plusieurs années en France, peuvent tous deux, je crois, rendre des services précieux. Il est regrettable qu'on ne leur laisse pas, qu'on ne leur demande pas, ou, si on le leur demande, qu'on n'exige pas d'eux plus d'initiative. M. Foursin, nommé il y a sept ans à \$900, n'a pas été augmenté. Le petit personnel est très modestement rétribué.

Les régions les plus favorables à la propagande

Les régions françaises où il semble que le travail sera le plus fructueux sont la Bretagne, la Savoie, le pays basque, le Nord, l'Aveyron, les Charentes. L'action des délégués-colons, notamment, trouvera là un champ plus favorable que partout ailleurs. Je citerai d'après M. Wiallard le cas de trois Bretons des environs de Pontivy, qui, établis dans le Manitoba en 1904, ont été depuis à leurs frais chercher parmi leurs parents, amis et connaissances de Bretagne, quelque chose comme cinq cents colons, aujourd'hui disséminés à Saint-Claude, Haywood, Notre-Dame-de-Lourdes, etc.; aussi l'établissement de Notre-Dame-de-Savoie en 1904 par l'abbé Ferroux et soixante-quinze autres Savoyards, qui vinrent dans la suite rejoindre un grand nombre de leurs compatriotes.

La Compagnie Générale Transatlantique et la prime de propagande

Si la chose n'est pas déjà faite, il serait opportun de satisfaire sans retard à la ré-

clamation de la Compagnie Générale Transatlantique relative à la prime. Cette compagnie, composée de Français, et naturellement mieux en cour auprès des autorités gouvernementales du pays, est plus que tout autre en état de nous être utile en France, quels que soient les lois et règlements. Inutile d'ajouter qu'elle peut aussi nous faire un tort incalculable dans les milieux officiels, une situation privilégiée, et détourner à ses dépens la ligne canadienne subventionnée. J'écris à dessin: *avantager à ses dépens*. Refuser la prime à la Compagnie Générale, ce serait, en effet, virtuellement conférer à l'Allan Line un caractère officiel, une situation privilégiée, et détourner ainsi vers elle un courant déterminé à grands frais par sa rivale non subventionnée; de sorte que, dans bien des cas, celle-ci perdrait non seulement la prime, mais aussi le passage.

Faut-il abolir la prime?

On a déjà vu, incidemment, que l'agent actuel est favorable à l'abolition de la prime de propagande, ou *bonus*. Les raisons qu'il en donne sont plutôt contradictoires: ici en effet il affirme que les agents maritimes, se reposant entièrement sur le travail des agents du gouvernement canadien, ne font absolument rien pour mériter la prime; et quelques lignes plus loin, que le paiement de cette prime, incitant aux contraventions, est un des principaux griefs du gouvernement français. La circulaire Combes (1905) semblerait corroborer cette dernière affirmation. Tout le reste permet au contraire de croire à l'inaction presque absolue des agents maritimes. Il ne semble pas que, pour le présent, l'expérience qu'on a faite en France du régime des primes permette de conclure soit à son maintien, soit à son abolition. L'on pourrait peut-être satisfaire à toutes les exigences et faire taire toutes les critiques en ne payant la prime qu'aux agents maritimes qui auraient donné des preuves d'activité, mais qui auraient en même temps respecté les lois et règlements du pays — deux conditions qu'on impose aux agents anglais, et qui n'ont été jus- qu'ici, ni l'une ni l'autre, imposées aux agents français. Un des griefs du gouvernement français (on le trouve énoncé dans une de ses circulaires), c'est la nécessité où il se trouve fréquemment de rapatrier à ses frais des gens qui ont été trompés par les agents d'émigration. L'abus le plus fréquent, de la part des agents maritimes, consiste à envoyer l'émigrant le plus loin possible dans l'intérieur du Canada pour toucher la plus forte commission possible, peu importe ce qu'il advienne ensuite du malheureux. Un autre abus consiste à spéculer sur le change monétaire, les agents maritimes prenant rarement moins de 51.25 pour un dollar, tandis que la succursale parisienne de la Banque Nationale se contente de 51.18. Les protestations que notre agent a fait entendre à plusieurs reprises, et qui ont déjà eu pour effet de faire accorder à l'émigrant en route pour l'Ouest la faculté d'un arrêt de dix jours dans la province de Québec, auraient encore plus de poids, si elles avaient pour sanction la suppression de la prime. J'ajouterai que si, en France comme ailleurs, l'attrait de la prime peut quelquefois entraîner l'agent à violer la loi du pays, l'agent français est par contre moins que d'autres tenté d'envoyer au Canada les rebuts de la société, tout émigrant français étant censé emporter avec lui son casier judiciaire.

Recommandations générales

LA QUESTION DE LANGUE

A part ces recommandations particulières, relatives soit à la Belgique, soit à la France, vous me permettrez, Monsieur, de vous en faire quelques autres pouvant s'appliquer aux deux pays.

Je tiens des agents de Paris et d'Anvers que l'on répond ordinairement en anglais aux personnes qui s'adressent directement à votre ministère, en français, en flamand ou en hollandais, pour avoir des renseignements sur le Canada. Inutile de vous faire observer combien le procédé est peu propre à éclairer et à attirer l'étranger — surtout le Français, qui s'était imaginé que le français est une des langues officielles de notre pays. Pour répondre à chacun dans sa langue, — du moins à ceux, comme le Belge et le Français, qu'on sollicite particulièrement d'émigrer au Canada — il suffirait de la présence d'une couple de bons linguistes comme M. Tréau de Coeli au ministère.

LES CONDITIONS DE TRANSPORT

Le ministère du Commerce, dans ses conventions avec les compagnies de navigation, devrait prendre les avis du ministère de l'Intérieur en vue de faire améliorer les conditions de transport des émigrants. Avant cette année, la compagnie Allan, qui recevait pourtant du gouvernement canadien quelque chose comme \$130,000 par année, et dont la subvention a été depuis, parait-il, portée à \$200,000, n'avait pas de cuisiniers français et à vrai dire pas d'interprètes sur ses bateaux, et pour une traversée de douze à quinze jours, prenait le même prix que d'autres compagnies pour une traversée de sept ou huit. Chose plus grave encore, le premier départ du Havre était retardé jusqu'au milieu et souvent jus-

qu'à la fin de mai, et les domestiques agricoles recrutés durant l'hiver en vue de l'ouverture des travaux, se lassant d'attendre, renouvelaient leurs engagements en France. Cette année le *Sardinian* et le *Pomranian* ont fait place à l'*Union* et au *Scotian*, plus gros et plus rapides, l'on a, parait-il, attaché des cuisiniers français aux deux nouveaux bateaux, et le premier départ a eu lieu le 27 avril; mais ces améliorations, d'ailleurs incomplètes, sont dues uniquement à l'établissement d'un service concurrent par la Compagnie Générale Transatlantique. Pourquoi le Canada n'attend la sauvegarde de ses intérêts que de la concurrence, quand il serait en droit et en état de dicter ses conditions, voilà ce que, pour ma part, je ne puis comprendre.

Les interprètes

Il devrait y avoir des interprètes officiels ou autorisés, non seulement sur les lignes de navigation subventionnées, mais dans tous les ports de débarquement et sur tous les chemins de fer où le français ne se parle pas habituellement. On ne saurait imaginer les ennuis de toute sorte causés aux émigrants de langue française par l'insuffisance ou même l'absence totale de ce service, dans un pays où on leur a dit qu'ils pourraient partout se faire comprendre dans leur langue. Pour n'en citer qu'un exemple: Edouard Claude, sa femme et neuf enfants, et Eléonore LeRoy et quatre enfants, d'Orgero, dans la province du Luxembourg (en Belgique), partis pour Halifax par le *Canada*,

(A suivre en dernière page)

JUBILEE RINK

L'Association de Hockey de Maisonneuve jouera TROIS parties LUNDI SOIR

Patinage l'après-midi et le soir, excepté le mercredi et le vendredi.

FANFARE.

Téléphone: LaSalle 1648

Dr L.-P. DORVAL

Dr Z. MALO

INSTITUT MEDICAL EHRlich
SPECIALISTES POUR LES MALADIES VENERIENNES
CONSULTATIONS GRATUITES ET TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

Demandez notre brochure, envoyée gratis sur réception de 5 cents en timbres-poste.

208 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Telephone, Main 4582.

Dr W. OUIMET

Dr P. ADAM

"LA DECORATION MODERNE"

(R. BELIVEAU, ARTISTE-PEINTRE)

ENCADREMENT, FREQUES ET DECORATIONS

Importation de photographes d'art, statuettes et grès flammés, accessoires photographiques, tapisseries, etc.

698 RUE SAINT-DENIS.

TEL. EST 5713

H. Beauregard

Entrepreneur général
en construction

70, rue St-Jacques, 70
MONTREAL

Téléphone: Main 735.

Le Scotch Peter Dawson

Whisky sans égal

C'est un bon vieux scotch distillé à la bonne vieille façon. Liqueur exquise, au goût savoureux, elle fera les délices de tout véritable connaisseur.



DOW'S SALES



Les Bières de la Brasserie "DOW" ont, par leur supériorité, conservé depuis cent années la première position.

Adoucies et mûries dans du bois, elles ne peuvent être surpassées pour leur qualité, leur pureté et leur excellence.

Vous êtes assurés d'obtenir les meilleures Bières en demandant celles de Dow.

En vente par tous les commerçants et dans tous les Bars et Cafés.

THE NATIONAL BREWERIES, Limited

A-12

L'immigration "désirable"

La "Patrie" nous raconte une séance de la cour de police.

"En condamnant Madamuck, dit-elle, le magistrat Bazin a fait des remarques très sévères au sujet des étrangers qui nous arrivent d'un peu partout et apportent avec eux des mœurs plutôt barbares. A propos de tout et à propos de rien, ils ont le couteau tiré ou le revolver au poing. Quand ce n'est pas un meurtre, c'est une bagarre sanglante," etc., etc.

Combien de fois par mois trouverez-vous dans les journaux des témoignages identiques? Combien de fois par mois, ou plutôt combien de fois par semaine? Nous osons dire qu'il ne se passe pas une journée qu'un magistrat de police, dans quelque ville canadienne, ne se plaigne du nombre toujours croissant des malfaiteurs étrangers. Nos prisons en regorgent, on les y compte par centaines. C'est là un fait connu de tout le monde, admis de tout le monde.

Seuls nos gouvernants paraissent encore l'ignorer.

Et ils continuent, comme si de rien n'était, à payer régulièrement "tant par tête" aux agents qui se font un métier de recruter pour l'émigration ces êtres dangereux et répugnants.

Quand on leur demande pourquoi, ils répondent que c'est "pour peupler les prisons!"

J. F.

Histoires vraies

La statuette de M. Gouin

M. Gouin voyage. L'été prochain le trouvera, dit-on, dans les fraîches régions de la baie James, en compagnie de M. Clergue, pour le moment il se balade sur les routes de France; l'an dernier il était au Mexique. Ce qu'il était allé faire là, Dieu le sait. Poursuivre des études sur l'Amérique précolombienne et retracer chez les anciens rois aztèques les origines du graft? Achever pour le boisement de l'Ungara des plants de bananiers et d'orangers? Enseigner au général Huerta, qui dès lors préparait "la grande affaire", l'art des coups de couteau? Nous l'ignorons; c'est un secret entre Lanctot et lui. Suffit qu'il était, pour lors, au Mexique.

Au Mexique donc, M. Gouin, en dehors des affaires, s'amusa... Oh! nous ne voulons pas insinuer que quelque jeune Mexicaine, éblouie... Non, M. Gouin s'amusa avec dignité. Il fréquentait les théâtres, il allait dans le monde, il écrivait de temps en temps quelques piétons avec son automobile, il buvait calmement du lait de coco aux terrasses des cafés. Surtout il allait dans le monde. Les plus graves Mexicains et les plus jolies Mexicaines à l'envie lui prodiguaient les invitations. Reçu partout, partout choyé, notre premier-ministre était devenu la coqueluche de Mexico. Positivement la coqueluche de Mexico. Cela dura jusqu'au jour...

Ce jour-là, jour funeste! M. Gouin passait la veillée chez des types de la plus vieille aristocratie espagnole. Dans la société de gens aussi distingués, M. Gouin se sentait véritablement chez lui; ça lui rappelait tout à fait ses beaux jours du Club Letellier. Aussi fallait-il voir sa verve et son entrain. Tout miel et tout pommade, il semait autour de lui, intarissablement, les madrigaux, les compliments, les douces paroles. Homme du monde jusque dans le bout des doigts, aimable, souriant, poli — méconnaissable.

—Oh! ce cadre, chère madame! disait-il à la maîtresse de maison en désignant un tableau. Mais il est à ravir, ce cadre; qu'est-ce au juste qu'il représente?

—Oh! cette cheminée oh, combien délicieuse!... Oh!...

—Ceci c'est du Louis XVI, ce fauteuil. Oh! mais ravissant! Ravissant, vraiment! Suivant l'usage du pays, la maîtresse de maison, à chaque objet nouveau que vantait son hôte, répondait par la même formule de politesse:

—Mais il est à vous!
(Chez nous on aurait dit plus simplement: Vous êtes trop aimable, monsieur!)
Vous allez croire-que, nonobstant, l'intention de la dame, M. Gouin s'empressa de décrocher tout de suite le "cadre" et de faire emballer le fauteuil — en attendant de pouvoir faire démolir la cheminée? Ah bien cher monsieur vous n'y êtes pas; vous connaissez mal M. Gouin; ce n'est pas un cochon, notre premier-ministre!

Il laissa tous ces objets en leur place. Ce que c'est que d'avoir des usages! il poussa encore la discrétion jusqu'à refuser les lustres du salon, qu'on lui offrit de même, ainsi que le buffet de la salle à manger, tout en acajou massif!

Tout ce qu'il emporta, — histoire sans doute de ne pas se gêner la main, — ce fut une vieille statuette en bronze, d'un travail il est vrai assez rare et que ses hôtes conservaient en souvenir d'un ancêtre.

—Elle est à vous, avait dit l'hôtesse.
—Merci bien.

Et M. Gouin l'avait mise dans sa poche, d'un geste tranquille. Il n'avait voulu toucher à aucun autre objet.

A quoi tiennent les affaires humaines! Croiriez-vous que, le lendemain, tout le

monde à Mexico ne parlait plus que de la "mufflerie" du premier-ministre québécois? C'est, hélas! la triste vérité. Telle est la barbarie de ce pays-là, qu'il s'y trouva des gens pour oser traiter de "muffle" M. Gouin. Les dames chics cessèrent d'inviter M. Gouin et M. Gouin cessa d'aller dans le monde.

...Tout cela pour une statuette. Parole d'honneur, ils sont enragés, ces Mexicains! Une statuette en bronze, qui valait peut-être cent piastres!

Quand il aurait pu prendre le piano!...

JULES FOURNIER.

Ulric Lamarche s'en va-t-en France

On annonce qu'Ulric Lamarche, l'auteur de tant de spirituels et endiablés dessins, doit bientôt partir pour un long voyage en France.

Au contraire de la plupart de ses compatriotes qui traversent l'Atlantique, Lamarche ne va pas là-bas dans l'espoir de découvrir Paris. Il y a longtemps déjà qu'il l'a découvert, puisqu'il y passa bien près de quatre ou cinq années, alors que M. Laurier n'avait pas encore été premier-ministre du Canada.

Déjà en ce temps-là il paraît qu'il ne manquait ni d'originalité ni d'esprit.

S'il manquait de quelque chose, c'était plutôt des biens de ce monde.

Un jour, avec un camarade aussi dénué que lui, il arpenta, d'un pas tranquille et lent, les rues du quartier latin. Il "s'embêtait" et le camarade aussi; car comment jouir un peu de Paris, puisqu'ils n'avaient le sou ni l'un ni l'autre? Même la promenade en omnibus leur était, pour l'heure, interdite. Abimés dans le regret des terrasses joyeuses, des théâtres attirés, des banlieues verdoyantes, ils marchaient tous deux les mains dans les poches, mornes et silencieux.

Soudain, Lamarche saisit le bras de son compagnon. Il y avait bien un quart d'heure qu'il n'avait pas ouvert la bouche: d'un ton tranquille et grave:

—Hein! dit-il, les Borgia, c'étaient des gens qui savaient tuer le temps!...

La "Presse" nous informe que le printemps commencera cette année le 21 mars, à minuit et 18 minutes.

Surtout n'oubliez pas les 18 minutes.

Elle nous apprend de plus que c'est "la première fois depuis 1856 que Pâques arrive le 23 mars" et que, "durant tout le XIXe siècle, cette fête n'est venue qu'une seule fois le 22 mars et que deux fois le 23, soit en 1845 et en 1856."

"Par conséquent, ajoute-t-elle, Pâques a été attendu jusqu'au 25 avril en 1886." (Voir la "Presse" du 13, première page, col. 5).

Huerta, ce général qui livra à l'ennemi, sans coup férir, l'homme qu'il avait juré de défendre jusqu'à la mort, était décidément ce qui s'appelle "un monsieur."

—Oui, mais pas plus que Zoseph.

Zoseph est de la même famille. C'est, à sa façon, un Huerta. — un petit Huerta, un tout petit Huerta, si vous voulez, mais un Huerta quand même. Tous les beaux sentiments de l'autre, il les porte en son cœur. Il ne lui manque, pour l'égaliser tout à fait, que le pouvoir de faire du mal, et un peu de cerveau.

L'envoyé spécial de la "Presse" dans la capitale écrit à son journal, entre autres joyusetés:



LITTÉRATURE
—Moi, monsieur, avait coutume de répéter Victor Hugo, je me porte toujours bien: voulez-vous en savoir la raison? C'est que je bois de l'eau purgative

RIGA
EN VENTE PARTOUT

Société des Eaux Purgatives "RIGA"
Tél. Main 6473. 215-Est rue Notre-Dame, Montréal

"L'équipe ministérielle fut relevée à 8 heures. Elle sort 'au chant du coq par des députés."

Qu'en dites-vous? Mais il y a plus fort. Dans une autre partie du journal, le même envoyé spécial se met soudain à faire de la littérature. Oh l'animal! Ne va-t-il pas jusqu'à citer Virgile?

"M. Borden a déclaré: S'il y a un coupable, c'est moi, car j'ai demandé ces renseignements à M. Churchill. Ça rappelle la scène de Nysus voulant sauver Eurycle, dans Virgile: "Me, me, adsum qui feci" (moi, c'est moi qui l'ai fait)!"

Est-ce assez beau! est-ce assez malin surtout! S'il n'a pas épâté cette fois le père Berthiaume, ce pauvre garçon est bien malchanceux. L'autre jour, à propos, je crois, du premier discours de M. D.-A. Laforêt, il avait trouvé moyen de nous citer les "Morts qui parlent". — "Les Morts qui parlent," par M. Eugène de Vogué." Mais ça n'avait pas pris: espérons qu'il aura en plus de succès avec Virgile.

—Les morts qui parlent, par M. Eugène de Vogué!

Zoseph Rainville et le "marquis" de Gérin

Ce fameux marquis de Gérin, bien connu des lecteurs de l'Action, s'appelait autrefois, de son vrai nom, Médéric Lajoie.

Tout simplement. Médéric Lajoie, fils de Joseph Lajoie, forgeron, de Saint-Hyacinthe.

Après cela pourquoi Zoseph Rainville, député intérimaire de Chambly-Verchères, ne ferait-il pas inscrire sur ses cartes de visite:

ZOZEPH DE RAINVILLE,
M. P., T. DE C.

On vous le demande un peu!

L'immigration française et belge

(Suite de la page 3)

de la Dominion Line, le 1er mai 1910, eurent tellement à souffrir de l'atmosphère entièrement étrangère du bord qu'ils arrivèrent au port les yeux tout rouges d'avoir pleuré. Ils voulurent s'expliquer, mais là non plus personne ne comprenait le français et ils furent renvoyés à Anvers comme affectés du trachoma. Le gouvernement belge et les familles déportées réclamèrent, la vérité fut établie, et le gouvernement canadien dut payer une indemnité. L'un des déportés était un agriculteur possédant quinze à vingt mille francs en argent sonnante. Un seul incident de ce genre peut faire un tort incalculable au Canada.

Il y a déjà à Winnipeg, me dit-on, un interprète français et un interprète hollandais — celui-ci pouvant aussi servir aux Flamands. Si l'émigration française ou belge augmente un tant soit peu, le besoin d'un interprète anglo-franco-flamand à Halifax se fera probablement sentir.

(LA FIN SAMEDI PROCHAIN)

M. Lloyd et sa villa dynamitée

Le dynamitage de sa villa n'a pas affecté M. Lloyd George, bien que la nouvelle lui soit parvenue à l'improviste: c'est, en effet, par un journal régional acheté en

gare de Marseille, que le ministre apprit l'exploit des suffragettes. Il dit simplement:

—C'est bien dommage pour la Cause!

A son arrivée à Nice, M. Lloyd George reçut la visite de lady Isaac R... venue tout exprès de Cannes pour tenter de le convertir. Au cours de la conversation, lady R... fit remarquer à M. Lloyd George combien son entêtement était préjudiciable à ses intérêts matériels.

—Rassurez-vous, Madame, interrompit doucement le ministre, la villa de Watson ne m'appartient pas, je n'en suis que locataire...

Oui, mais c'est le propriétaire qui ne doit pas trouver ça de son goût. Qu'est-ce qu'il va faire, maintenant, de sa maison mise en morceaux? Ah! si dans son malheur il pouvait au moins tomber sur un homme de ressources comme Légaré! Mais chacun sait qu'il n'y a qu'un Légaré au monde: nous avons nommé notre ami J.-B.-D. — Rue Saint-Jacques, 11; téléphone Main 6629.

Une annonce du "Times"

Le Times de Londres publiait, il y a quelque temps, l'annonce suivante, qui est en train de faire le tour de la presse européenne:

Bouddhisme. On demande un jeune homme, ayant diplôme d'une université anglaise, pour venir à Ceylan s'entraîner comme "Chikku" (moine mendiant) et continuer dans la suite son service dans ce pays-ci. Tous frais payés. Ecrire, etc.

Le jeune universitaire qui acceptera les propositions de l'annonce qui émane d'un riche Cinghalais devra pendant trois années vivre à Ceylan en mendiant son pain quotidien.

Tous plaisirs lui seront interdits, même les sports; sa demeure sera une étroite cellule, sans meubles, son vêtement des lambeaux d'étoffe. Chaque jour, il devra passer plusieurs heures à méditer sur Bouddha, l'amour mystique ou la vanité de la vie.

Après ce sévère entraînement, il viendra enseigner en Angleterre la doctrine bouddhique.

Et l'on dit qu'un jeune homme instruit a de la difficulté à se créer une position!

Quelle absurdité!

Tout homme intelligent et actif peut au contraire, aujourd'hui, se créer n'importe où une position honorable et bien rétribuée. Ce n'est pas plus malin que de se procurer chez son marchand de tabac un paquet de ce fameux Great West, le meilleur des tabacs à fumer.

LOGEMENT A LOUER

LOGEMENT tout installé pour dentiste ou médecin, rue Saint-Denis (entre De-Montigny et Ontario). Possession le 1er mai. Chauffage à l'eau chaude, bain, cuisine, électricité, etc. Ni eau ni chauffage à payer. S'adresser 365 rue Saint-Denis.

L'ACTION est publiée par Jules Fournier, tous les samedis, à Montréal. Adresse pour la police: rue Saint-Denis, 323.

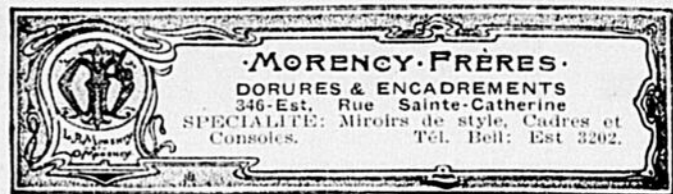
Pâtisserie Française

JOSEPH KERHULU

176 RUE SAINT-DENIS

Pour Banquets, Euchres, Lunches, Soirées, Réceptions, etc., demandez nos prix.

Tel. Est 799



NATIONOSCOPE

Semaine du 17 mars 1913

"LA REDEMPTION"

Drame en 5 actes, par M. JULIEN DAUOST

Durant les entr'actes, cinéma

"LA PASSION"

Matinée tous les jours, excepté le vendredi saint

THEATRE-NATIONAL

Pour la Semaine Sainte

CINEMA

TERRE A VENDRE

Les plus belles terres avec les plus grands bords de l'eau

SITUÉES

2 A LA POINTE-AUX-TREMBLES 3 A LA RIVIERE-DES-PRAIRIES

1 A LONGUEUIL

Une bonne occasion pour spéculateurs ou agents d'immeubles

TELEPHONEZ OU VENEZ ME VOIR

Geo. Belanger

41, Rue Bonsecours, 41

Téléphone: Est 2024

Téléphone: Main 2265

PLUMES-FONTAINES.—Pour un temps limité, nous offrons au prix uniforme de \$1.25, un choix considérable de Plumes-Fontaines. Modèles se vendant ordinairement depuis \$2.50 à \$5.00. Ces plumes sont en or de 14 carats et nous garantissons qu'elle donneront satisfaction. Sinon elles seront échangées, ou l'argent sera remboursé. Franco sur réception de \$1.25.

LECOURS & LANCTOT, pharmaciens,

Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, Montréal. . .

A. LECOMPTE,

521-EST RUE STE-CATHERINE

(coin Sanguinet)

Succursale: 241-Est rue Ste-Catherine

Les gens de goût, par exemple les lecteurs de l'Action, trouveront aux magasins de M. Lecompte des chaussures élégantes et confortables, capables de leur donner à tous égards la plus complète satisfaction.

Librairie St-Louis NORBERT FARIBAUT, Propriétaire

Papeterie, fournitures de bureaux, livres, revues, romans, journaux.

288-EST RUE STE-CATHERINE

(près St-Denis)

Tél. Est 2660

Toutes les dernières nouveautés.

Dr L. NOLIN TRUDEAU

CHIRURGIEN - DENTISTE

389 rue Saint-Denis Téléphone: Est 3616

De 9 h. à 5 h. tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 9 h. du soir.

DOCTEUR HENRI LASNIER

La différence?... avec un club ordinaire?... C'est qu'à l'entrée, vous subissez un interrogatoire complet sur vos antécédents héréditaires et personnels, un bon examen médical dont dépend le programme qu'on vous donnera pour votre régime, les exercices, douches, massages ou toutes autres applications d'agents physiques jugés nécessaires à votre cas! C'est qu'on y respecte les lois de l'hygiène! On n'y fume pas! On y boit encore moins de l'alcool! On n'y veille pas tard! Fermeture à 10 heures du soir. Un service d'hydrothérapie qui fait suite au gymnase vous immunisera contre les refroidissements possibles.



Arène de la santé

OU

Institut de Physiothérapie

DU

Docteur HENRI LASNIER

550 ST-DENIS,

(Téléphone: Est 5969)

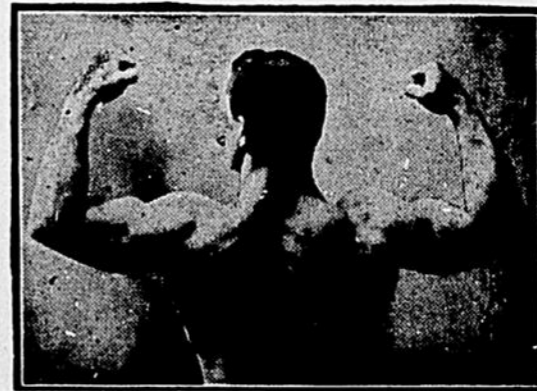
POUR LA NEURASTHENIE, L'OBESITE, LA DYSPEPSIE, LE RHUMATISME.

ECOLE DE CULTURE PHYSIQUE

Méthode J. ROUMAGEON, diplômé MAITRE de Culture Physique des ACADEMIES de PARIS. La première et la seule du genre à Montréal.

CULTURISTE

Vous vous demandez toutes les causes de mes succès. La RAISON EN EST FORT SIMPLE.



Depuis sept ans que je suis établi à MONTREAL je n'ai eu que des félicitations de la part de mes clients.

Prof. J. ROUMAGEON

LE SEUL PROFESSEUR A MONTREAL sortant d'ECOLES SPECIALES. Mon travail défie toute concurrence pour toutes les maladies traitées ci-dessous.

La Culture Physique

se recommande à tous, aux faibles pour acquérir une bonne santé, aux forts pour la conserver.

MALADIES TRAITÉES: Neurasthénie, Dyspepsie, Constipation, Anémie, Débilité, Tuberculose, Maladies du Cœur, du Foie, des Reins. Rhumatisme sous toutes ses formes. Goutte, Diabète et Déviation de la colonne vertébrale.

Développement général des muscles du corps. Poitrine 4 pouces, cou, bras, cuisse 1 1/2 à 2 pouces, avant-bras et mollet 1/2 à 1 pouce. Réduction de la taille de 4 à 8 pouces.

Cours privés, Hommes, Dames et Enfants.

303 RUE SAINT-DENIS

Téléphone: Est 1327

Sur l'ouest de l'île

Comme toutes les autres grandes villes, MONTREAL progresse vers l'ouest. C'est à l'ouest que vont les gens "à argent"; c'est dans l'ouest par conséquent que la terre prend de la valeur, non par à-coups et par caprice, mais d'une façon constante et sûre.

C'est pourquoi la maison bien connue de
JOHNSON & DAGENAI

58 rue Saint-Jacques

fait une spécialité des immeubles situés dans l'ouest de l'île.

Elle vous offre aujourd'hui, à des prix qui ne peuvent manquer de s'élever constamment, et aux conditions les plus accommodantes:

A LA POINTE CLAIRE. — Trois terres à la Côte Saint-Jean, de 78, 76 et 75 arpents; une terre à la Côte Saint-Charles, de 53 arpents; à la Côte des Sources, une terre de 90 arpents.

A SAINTE-GENEVIEVE. — Côte Saint-Rémi, une terre de 90 arpents, près de la nouvelle gare du Canadien Nord. Toutes à \$400 de l'arpent.

A LA POINTE CLAIRE, Côte Saint-Jean, numéros 130, 142 et 136 du cadastre, à \$500 de l'arpent.

A LA POINTE CLAIRE, Côte Saint-Charles, 105 arpents à \$600 de l'arpent.

A VALOIS-STATION, une terre à \$1,050 de l'arpent.

Pour plus ample informé, s'adresser à Johnson & Dagenais, 58 rue Saint-Jacques.

Ne pas oublier que toutes ces terres sont desservies par des voies ferrées de premier ordre: il n'y passe pas moins de quarante trains par jour, du C. P. R. ou du Grand-Tronc. La gare de Valois-Station se trouve sur la terre, précisément, que nous offrons en vente à cet endroit.

Chacun à Montréal vous dira que

JOHNSON & DAGENAI

58, rue Saint-Jacques, 58

MONTREAL

ont toujours su agir en véritables hommes d'affaires à l'égard de leurs clients.